





# Dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan Local d'Actions

#### I - Un dossier à remplir

Toute demande de subvention doit être impérativement établie sur le formulaire (A) ou (B) prévu à cet effet.

- B Demande de subvention supérieur à 1 500 €

Ce formulaire doit être totalement renseigné et signé par le représentant légal de l'organisme

Vous pouvez obtenir le dossier de demande auprès du secrétariat du Service Développement du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse par :

- Voie postale: 2, rue d'Alsace-Lorraine B.P. 10202 31002 TOULOUSE CEDEX 6
- Tél.: 05 61 33 65 50
- Mail: commerce@toulouse.cci.fr

#### II - Les pièces à joindre au dossier

le montant est supérieur à 5 000 €,

🗵 budget prévisionnel de l'exercice en cours, daté et signé par le représentant légal, pour les demandes dont

- A partir d'une 2<sup>nde</sup> demande

  ⇒ Vous demandez une subvention d'un montant inférieur ou égal à 1 500 euros
- ☑ Copie des documents demandés ci-dessus, <u>uniquement s'ils ont été modifiés depuis la précédente demande</u>.
- ⇒ Vous demandez une subvention d'un montant supérieur à 1 500 euros
- 🗵 Copie des documents demandés ci-dessus, uniquement s'ils ont été modifiés depuis la précédente demande.
- ☑ les derniers comptes annuels approuvés (Bilan, Compte de résultats et annexe) et le rapport d'activité,
- ⊠ budget prévisionnel de l'exercice en cours, daté et signé par le représentant légal, pour les demandes dont le montant est supérieur à 5 000 €.

#### III - A qui renvoyer le dossier ?

Par voie postale : Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Service Développement du Commerce & Tourisme

2, rue Alsace-Lorraine

B.P. 10202

31002 TOULOUSE CEDEX 6

Ou par mail: commerce@toulouse.cci.fr

Attention : les dossiers incomplets ne pourront être instruits.

#### IV - Justificatifs à produire après l'obtention d'une subvention

Le bénéficiaire d'une subvention doit pouvoir justifier à tout instant de l'emploi des fonds reçus ; à cet effet, il devra transmettre les documents ci-après à la Direction Administrative Financière et Juridique de la CCI de Toulouse :

- le compte rendu financier de l'action subventionnée (ou les copies des factures des dépenses si la subvention n'excède pas 1 500 €),
- les derniers comptes approuvés de l'organisme et son rapport d'activité lorsque le montant de la subvention atteint 5 000 €.









## A - Dossier de demande de subvention - PLA d'un montant inférieur ou égal à 1 500 €

## I - Présentation de votre organisme

Identification de votre organism	ie		
Nom :	Sigle :		
Objet de votre organisme :			
Adresse du siège social :			
Code postal :	Commune :		
Téléphone :	Télécopie : Mail :		
Numéro SIREN :	N° de déclaration à la Préfecture (associations) :		
Adresse de correspondance, si différente	:		
Code postal :	Commune :		
Structure juridique			
Association	Autres : (à préciser)		
Personne chargée du dossier (r	eprésentant légal ou autre personne désignée)		
Nom - Prénom :	Qualité :		
Téléphone :	Mail :		
Composition du Bureau ou du C	Conseil d'Administration		
NOMS - Prénoms	Qualité		
Renseignements administratifs			
→ Nombre de salariés de l'organisme	e :dont salariés temps partiel :		
→ Pour les associations :			
Nombre de membres actifs	:Montant de la cotisation annuelle :		
A quelle date votre organisme clôture	-t-il ses comptes ?		

## II - Description du projet Si votre demande porte sur une action spécifique, indiquez son contenu, l'objet, durée, date(s), lieu(x) et public(s) visé(s) à : III - Attestation sur l'honneur Cette déclaration doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée ⇒ Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celui-ci. \_(nom et prénom) Je soussigné(e): représentant(e) légal(e) de l'organisme\_\_\_ (nom organisme) déclare que l'organisme ne fait l'objet ni d'un redressement judiciaire, ni d'une liquidation judiciaire ; déclare n'avoir aucun lien avec les membres élus ou associés du Bureau de la CCI de Toulouse : déclare que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ; certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics; \_\_\_\_€ TTC demande une subvention de :\_\_\_ Certifie que l'organisme, si la subvention est attribuée, s'engage à respecter les obligations définies au cahier des charges des aides aux associations de commerçants et artisans joint en annexe et à faire apparaître systématiquement sur tout support de communication relatif à l'opération financée, les logos et/ou la mention de la participation des 3 partenaires financeurs, CCI de Toulouse, Mairie de Toulouse et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Haute-Garonne. Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'organisme (joindre obligatoirement un RIB ou un RIP): Nom du titulaire du compte : ou 🗌 Centre : ☐ Banque : Domiciliation: 1 11 1 Code guichet Numéro de compte Clé RIB Code établissement Clé RIP

Signature du représentant légal et cachet

#### Attention:

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

le:

Page 2 (A)

## IV - Budget prévisionnel de l'action projetée ☐ TTC (3) ☐ HT (3)

CHARGES	MONTANT <sup>(2)</sup> en €uros	PRODUITS (1)	MONTANT <sup>(2)</sup> en €uros	
Achats		Ressources propres		
Prestations de services		Subventions demandées		
Matières et fournitures				
Services extérieurs		Etat:		
Locations				
Entretien		Région :		
Assurances		Region .		
Autres services extérieurs		Département :		
Honoraires		Commune :		
Publicité		Autres collectivités publiques dont CCI		
Déplacements, missions		Addies concentres publiques done oor		
Charges de personnel		Autres (préciser)		
Salaires et charges				
Autres charges		Autres recettes		
Total des charges	€	Total des recettes	€	
Au regard du coût total du projet, l'org	anisme sollicite une subv dépenses de fonction		du budget des	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indicateurs sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Cocher la mention correspondante : (TTC) si votre structure ne récupère pas la TVA – (HT) si votre structure récupère la TVA

Page 3 (A)

Signature du représentant légal et cachet

<sup>(2)</sup> Ne pas indiquer les centimes d'€uros.







# B- Dossier de demande de subvention - PLA d'un montant supérieur à 1 500 €

## I - Présentation de votre organisme

Nom :	Sigle :
Objet de votre organisme :	
Adresse du siège social :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Télécopie :Mail :
Numéro SIREN :	N° de déclaration à la Préfecture (associations) :
Adresse de correspondance, s	si différente :
Code postal :	Commune :
Association	Autres : (à préciser)
Personne chargée du d	lossier (représentant légal ou autre personne désignée)
<b>Personne chargée du d</b> Nom - Prénom :	
Personne chargée du d Nom - Prénom :	lossier (représentant légal ou autre personne désignée)  _Qualité :
Personne chargée du d Nom - Prénom :	lossier (représentant légal ou autre personne désignée) Qualité : Mail :
Personne chargée du d Nom - Prénom : Téléphone : Composition du Bureau NOMS - Prénoms	lossier (représentant légal ou autre personne désignée)  _Qualité :Mail :uou du Conseil d'Administration
Personne chargée du d Nom - Prénom : Téléphone : Composition du Bureau NOMS - Prénoms	Jossier (représentant légal ou autre personne désignée)  Qualité :  Mail :  u ou du Conseil d'Administration  Qualité

# I - Présentation de votre organisme (suite)

<b>■ k</b> 1l.	
→ Nombre	de salariés de l'organisme :dont salariés temps partiel :
→ Pour les	s associations :
	Nombre de membres actifs :Montant de la cotisation annuelle :
A quelle da	ate votre organisme clôture-t-il ses comptes ?
Votre orgar	nisme dispose t'il d'un commissaire aux comptes ?
☐ oui	non
Votre orgar	nisme est-il membre d'autres structures ? (associatives ou autres)
non	oui (en ce cas, précisez leur identité) :
D'autres pe de votre orç	ersonnes morales (structures associatives, collectivités publiques ou autres) sont-elles membres ganisme ?
☐ non	oui (à préciser ci-dessous)
☐ CCI de T	Toulouse
- Descript	ion du proiet
- Descript	ion du projet
•	
•	
•	
•	
•	ion du projet  de porte sur une action spécifique, indiquez son contenu, l'objet, durée, date(s), lieu(x) et public(s) visé(s) à
•	
•	

Page 2 ®

## III - Budget prévisionnel de l'action projetée □TTC (3) □ HT (3)

CHARGES	MONTANT <sup>(2)</sup> en €uros	PRODUITS (1)	MONTANT <sup>(2)</sup> en €uros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de services		Etat :	
Matières et fournitures			
Services extérieurs			
Locations		Région :	
Entretien Assurances		Département :	
Assurances		Commune :	
Autres services extérieurs			
Honoraires		Autres collectivités publiques dont CCI	
Publicité			
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
Charges de personnel Salaires et charges		Autres recettes (préciser)	
Autres charges		Demande(s) de financement communautaire	
		Autres produits	
Total des charges	€	Total des recettes	€
Au regard du coût total du projet, l'o	rganisme sollicite une sul	ovention€ soit9	% du budget des

Au regard du coût total du projet, l'organisme sollicite une subvent	ion€ soit_	% du budget des
dépenses de fonctionn	ement	

Signature du représentant légal et cachet

#### Note:

■ Ne pas indiquer les centimes d'€uros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indicateurs sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

### IV - Attestation sur l'honneur

# Cette déclaration doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée

⇒Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celui-ci.

Je soussigné(e) :	(nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'organisme	(nom organisme)
déclare qu'il ne fait l'objet ni d'un redressement judiciaire, ni d'une liquidation judiciaire ;	
déclare n'avoir aucun lien avec les membres élus ou associés du Bureau de la CCI de Toulouse ;	
déclare que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations	et paiements y afférant ;
certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention intro financeurs publics ;	oduites auprès d'autres
demande une subvention de :€ TTC	
Certifie que l'organisme, si la subvention est attribuée, s'engage à respecter les obligations définies au cahier des charges de commerçants et artisans joint en annexe et à faire apparaitre systématiquement sur tout support de communication relatif logos et/ou la mention de la participation des 3 partenaires financeurs, CCI de Toulouse, Mairie de Toulouse et Chambre de Haute-Garonne.	f à l'opération financée, les
Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'organisme (joindre un RIP) :	obligatoirement un RIB ou
Nom du titulaire du compte :	
□ Banque :         ou □ Centre :	
Domiciliation :	
	∐ ∐∐ Ié RIB CIé RIP
A :le :	

Signature du représentant légal et cachet

#### Attention:

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Page 4®

#### Annexe

### Cahier des charges aux associations de Commerçants et Artisans







Plan Local d'actions pour le développement du commerce, de l'artisanat de vitrine et des services toulousains

## Cahier des Charges des aides aux Associations de Commerçants et Artisans

#### Bénéficiaires

Associations de Commerçants et Artisans immatriculées à la Préfecture de la Haute-Garonne à jour de leurs obligations légales (statuts à jour, rapport d'activités, bilan financier N-1, procès-verbal de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes) ainsi que de leurs obligations sociales et fiscales.

#### • Opérations pouvant bénéficier d'une subvention

Toutes actions d'animation liées au dynamisme commercial ou actions de promotion collectives des commerçants et artisans réalisées par lesdites associations au cours de l'année et localisées sur un secteur géographique déterminé de Toulouse où est située l'association (un pôle : quartier, rue, centre commercial...).

#### • Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont toutes les dépenses directement et exclusivement liées à la réalisation de l'opération, telles que notamment les frais de logistique, de sécurité, de publicité, de communication, les honoraires de professionnels (ex : assurance, huissier...), la location de matériels ou les dispositifs de fidélisation. Peuvent être pris en charge les frais de pose ou de dépose d'éclairages sur la voie publique (maximum de 20 % de la dépense).

#### Dépenses non éligibles

Ne sont pas des dépenses éligibles : les investissements, les achats de matières premières alimentaires, boissons et repas, tous les éléments de décoration intérieure ou d'équipement du point de vente, les bons d'achat ainsi que les frais inhérents à la vie de l'association ou les frais de mission de ses membres. Ces dépenses ne doivent donc pas figurer dans le budget prévisionnel servant de base à la demande de subvention et ne seront en tout état de cause pas remboursées.

#### • Engagements de l'association subventionnée

L'association subventionnée s'engage :

- à faire apparaître sur tout support de communication relatif à l'opération les logos ou la mention de la participation de la Ville de Toulouse, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse et de la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne,
- à transmettre à la CCI de Toulouse un exemplaire de tous les éléments de communication faisant apparaître ces logos,
- à inviter systématiquement les représentants du Plan Local d'Actions à assister à l'opération aux adresses suivantes

Ville de Toulouse : <u>olivier.arsac@mairie-toulouse.fr</u>

CCI de Toulouse : cabinet@toulouse.cci.fr

CMA 31 : gdaime@cm-toulouse.fr

• à tout mettre en œuvre pour participer aux opérations qui pourront lui être proposées par les trois Partenaires en sus de l'opération subventionnée.

A défaut du respect de ces obligations par l'association, le versement de la subvention pourra être suspendu à tout moment, et il pourra être demandé à l'association de rembourser la totalité de la subvention.

#### • Modalités de demande de subvention

Dépôt du dossier de demande de subvention dûment complété et signé par une personne habilitée, ainsi que des pièces annexes, au plus tard 3 mois avant le début de l'opération. à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Service Développement Commerce & Tourisme 2 rue Alsace Lorraine – BP 10202 31002 Toulouse cedex 06

A défaut de dépôt du dossier dans ce délai, le Comité de Pilotage du PLA se réserve le droit de ne pas étudier la demande de subvention.

#### Modalités d'attribution

- Analyse du dossier par un technicien de la CCI de Toulouse et demande de compléments d'informations si nécessaire,
- Présentation du dossier au Comité de Pilotage qui étudie les demandes en fonction :
  - de la faisabilité technique et financière de l'opération par rapport à la structure associative qui la porte,
  - de l'impact en termes de visibilité pour l'association, et des retombées commerciales pour le pôle,
  - de la représentativité de l'association sur son secteur, du nombre d'adhérents participants à l'opération,
  - de l'engagement financier de l'association et de ses membres dans le cofinancement de l'opération.

#### Montant des subventions

Les opérations du Plan Local d'Actions étant davantage axées sur l'hyper centre-ville de Toulouse, il a été décidé d'octroyer des taux de subventions plus importants aux associations des quartiers. La définition géographique précise de l'hyper centrepérimètre ville délimitée par le intérieur de la Garonne et des Boulevards. Par déduction, les autres secteurs, ainsi que, par exception, le quartier Arnaud Bernard, sont considérés comme faisant partie des quartiers.

**Toute association de quartier** dont le projet a été sélectionné par le Comité de Pilotage pourra se voir attribuer une subvention d'un montant au <u>maximum égal à 60% du budget TTC éligible</u> de son opération, dans la limite de 8.000€ par an et par association, dans la limite des fonds disponibles.

**Toute association de l'hyper centre-ville** dont le projet a été sélectionné par le Comité de Pilotage pourra se voir attribuer une subvention d'un montant au **maximum égal à 40% du budget TTC éligible** de son opération, dans la limite de 8.000€ par an et par association, dans la limite des fonds disponibles.

→ Les subventions sont limitées par l'épuisement des crédits disponibles sur chaque exercice budgétaire du Plan Local d'Actions annuel.

#### • Calcul du montant définitif de la subvention

Le montant définitif de la subvention effectivement versé est calculé en appliquant le pourcentage de subventionnement au montant des dépenses éligibles justifiées. Ce montant ne peut en aucun cas dépasser le montant de la subvention initialement octroyée.

#### Versement de la subvention accordée

- > Subventions inférieures ou égales à 1 500 € : le paiement du montant total de la subvention interviendra à réception de la totalité des pièces justificatives ;
- Subventions supérieures à 1 500 € :
  - versement de 60% du montant de la subvention octroyée à la notification de la décision ;
  - versement du solde sur la base du calcul du montant définitif de la subvention, à réception de la totalité des pièces justificatives. Dans le cas où le montant définitif est inférieur au montant de l'avance versée, il sera demandé à l'association de rembourser la partie de l'avance correspondante.

Les pièces justificatives sont les <u>copies des factures acquittées</u> comportant les références du règlement. Elles doivent être <u>déposées à la CCI de Toulouse dans un délai de **trois mois** maximum</u> après la réalisation de l'opération subventionnée. Audelà de ce délai, le versement prévu ne pourra plus être effectué.

#### Exemple

Montant budget prévisionnel : 4 000 €

Montant subvention octroyée : 2 000 €, soit un pourcentage de subventionnement de 50%

Montant avance = 1200 € (60% de 2000 €)

Montant dépenses	Pourcentage de	Montant définitif de la	Avance	Solde
justifiées	subventionnement	subvention		(à recevoir ou <b>à rembourser</b> )
3 000 €	50%	1 500 €	1 200 €	300 €
4 400 €	50%	2 000 €*	1 200 €	800 €
1 500 €	50%	750 €	1 200 €	-450 €

\*correspondant au montant initialement octroyé